



Fédération Française de Rugby
COMITE DE BOURGOGNE
COMITE DE FRANCHE-COMTE



Président
J.F CONTANT

Président
C JEANNOT

Beaune, 13 janvier 2012

JBM/CSR 088

Dossier suivi par :

André BOUJON

Tel: Port 06 08 34 03 30

Mail : boujon.andre@neuf.fr

Aux CTC des Clubs
A TRANSMETTRE AUX JOUEURS

CONVOCAATION

Dans le cadre de la compétition TADDEI des moins de 16 ans, les joueurs dont le nom figure sur l'annexe1, sont sélectionnés en équipe de Bourgogne/Franche Comté. Ils **sont convoqués le samedi 28 Janvier 2012**.

Ils seront opposés au comité de Côte D'Argent, dans le cadre des 1/8e de finale niveau A. Ce match se déroulera dans le Languedoc, lieu non encore déterminé.

Déplacement en bus

Aller le	28/01/2012	
Besançon CIS		8h30
Dôle Péage Choisey		9h15
Dijon Bourillot		10h00
Chalon Péage Sud		11h00

Retour le 29/01/2012

Les joueurs préviendront par tél

Equipements / Documents

Chaque joueur doit se munir d'un équipement complet de match avec les chaussettes de club, d'un survêtement, d'un coupe-vent, d'une paire de chaussures de jogging et de **sa licence (original) à jour médicalement (impératif)**. Autorisation pour les joueurs de 1° ligne.

Indisponibilité

Le règlement fédéral concernant la participation des joueurs convoqués aux matchs de sélections régionales, **~art 238~** sera appliqué. En cas d'indisponibilité (officiellement reconnue) prévenir le plus rapidement possible.

André BOUJON au 06 08 34 03 30

Bernard GUILBERT
 Président de la CSR
 Comité de Franche-Comté

Jean-Baptiste MOREAU
 Président de la CSR
 Comité de Bourgogne

HEBERGEMENT

JOUEURS SELECTIONNES

CLUB	JOUEURS
USO NEVERS	NOIZAT Gaspard
FC DIGOIN	LE HUBY Pierre
CO LE CREUSOT	BOURILLOT Raphaël – RENAUD Johan
ASRC CHALON	PARIS Léonard –
AS TOURNUS	HANNOYER Théo
US CLUNY	GRACBLING Alexandre
CS NUIITS	RABAGO Andréa – GAUTHIER Romain JACQUET Antonin – CLAVELIER Pierre FRANCOIS Sébastien
US DOLOISE	MILLOT Benjamin
STADE DIJON	NEHME Benjamin – LOISON François VERNEY Maxime.
US ARBOISIENNE	BIDALOT Benoit
RUGBY CLUB PAYS MECHOIS	LESTIN Edouard
CHAMPAGNOLE	GOUX Julien
CA PONTARLIER	ROTA Pierre - GOLLY Samuel – COMTE Léo

Encadrement :

Jean Paul GONNAUD	Dirigeant élu
André BOUJON	Manager
Jean Pierre FLORENZANO	Dirigeant Terrain
Bruno CLAVELIER	Entraîneur des Avants
Antoine REBOUILLAT	Entraîneur des Arrières
Jérôme GUILLON	Kiné

Extrait de l'article 238 des règlements fédéraux-

SITUATION DES JOUEURS SÉLECTIONNÉS

3 - Tout joueur qui, pour quelque motif que ce soit, n'honorerait pas une convocation de la F.F.R., d'un Comité territorial ou d'un Comité départemental, fera l'objet d'une mesure de suspension automatique pour une durée de 10 jours à compter de la date de la rencontre pour laquelle il a été sélectionné. Son association sera alors passible d'une sanction financière en application de l'article 531-1-3 des présents règlements.